

Auxerre, le 5 octobre 2009

Madame, la Directrice, Monsieur le Directeur,

Dans la perspective d'une éventuelle pandémie de grippe A H1N1 et de la fermeture possible des écoles du territoire, le ministre de l'éducation nationale a mis en place un plan permettant d'assurer la continuité de l'enseignement dispensé aux élèves via des systèmes d'enseignement à distance assurés par des canaux télévisés et l'internet.

La MAIF en partenariat avec Rue des écoles met gratuitement à disposition des enfants de ses 2,7 millions de sociétaires, depuis dix ans, un dispositif d' « Assistance scolaire personnalisée » (ASP) offrant aux élèves du CP à la Terminale des supports multimédias parascolaires en ligne.

Ce dispositif, complémentaire des cours mis à disposition par le CNED, est un outil d'entraînement, de révision et d'évaluation. Par le biais d'exercices, l'ASP offre aux élèves la possibilité de tester les connaissances acquises en classe et, en fonction des résultats obtenus, les oriente vers des fiches synthétiques de révision et de méthode. Surtout, l'ASP offre à chaque enseignant la possibilité d'y exercer une fonction de tuteur : il peut, en effet, y inscrire lui-même ses élèves, les orienter vers certains exercices, suivre et commenter leurs résultats à distance.

À ce jour, 153 700 élèves sont inscrits sur l'ASP (www.assistancescolaire.com), à titre individuel, et 70 000 enseignants y exercent une fonction de tutorat.

Dans un souci de soutien à l'effort national déployé dans le cadre de cette éventuelle pandémie et d'une continuité de l'enseignement pour tous à laquelle elles sont par nature très attachées, la MAIF et Rue des écoles ont décidé d'ouvrir gracieusement l'Assistance scolaire personnalisée à l'ensemble des élèves des écoles, collèges et lycées français.

Le président de la MAIF, Roger Belot, et le président de Rue des écoles, Philippe Sylvestre, ont informé Monsieur le Ministre de l'éducation nationale et le Recteur de l'académie de cette démarche.

Je tenais donc à vous en informer personnellement et vous faire part de cette opportunité supplémentaire qui sera offerte aux établissements du premier degré de garantir à leurs élèves un enseignement de qualité durant le temps de la pandémie s'ils étaient amenés à fermer provisoirement et d'étudier avec vous, si vous le jugez opportun, la meilleure diffusion possible que vous pourriez faire de ce service au sein de votre école.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous assure, Madame, la Directrice, Monsieur le Directeur, de l'expression de ma considération distinguée.

Le Correspondant départemental
Jean-Pierre Dahlem
Tel. 03 86 72 38 00
auxerre@maif.fr